

Technicien(ne) réparateur (trice) de véhicules industriels

RNCP2382 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) technicien(ne) réparateur(rice) de véhicules industriels gère et assure la maintenance préventive et curative des parcs de véhicules poids lourds. Il (elle) planifie et organise les interventions d'entretien, de contrôle, de diagnostic, de réparation et de dépannage des véhicules lourds : porteurs, tracteurs routiers et remorques, utilitaires et véhicules de transport de passagers (bus et autocars). Il (elle) assure l'installation d'équipements complémentaires sur les véhicules. Le (la) technicien(ne) intervient sur 2 champs principaux :

- la technique : le (la) technicien(ne) réparateur(rice) de véhicules industriels, grâce à des connaissances et compétences techniques constamment actualisées, intervient sur les circuits, organes et dispositifs les plus sophistiqués tels que les circuits multiplexés, les asservissements pneumatiques de freinage et de suspension, les ordinateurs de bord et assure la mise au point des moteurs. Il (elle) utilise pour cela des stations diagnostic, des appareils de contrôle des circuits pneumatiques et hydrauliques, des bancs d'essais et de puissance ;
- l'organisation et la gestion des interventions ; en accord avec la stratégie de l'entreprise ou du client il (elle) gère la maintenance préventive et curative des véhicules industriels. Il (elle) est situé(e) en interface entre les constructeurs et l'atelier pour diffuser les nouvelles techniques de réparation. Il (elle) utilise les systèmes télématiques du réseau des constructeurs et gère la documentation technique.

Placé(e) sous la responsabilité directe du chef d'atelier, il (elle) accueille les clients, prend en compte leurs demandes, établit les ordres de réparation, définit les procédures à appliquer et réalise ou fait réaliser les travaux de mise en conformité des véhicules par les mécaniciens.

Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements en dépannage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. GERER ET ASSURER L'ENTRETIEN D'UN PARC DE VEHICULES INDUSTRIELS

Assurer la planification des opérations de maintenance d'un parc de véhicules industriels.

Organiser et gérer les interventions d'entretien des véhicules industriels.

Réaliser les opérations de contrôle et d'entretien des véhicules industriels.

2. REALISER L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES VEHICULES INDUSTRIELS

Analyser les besoins du client en équipements complémentaires de véhicules industriels.

Installer des équipements sur les véhicules industriels conformément au cahier des charges et à la réglementation en vigueur.

Assurer, auprès du client, la mise en service d'équipements complémentaires montés sur véhicules industriels.

3. REALISER LA REPARATION DE VEHICULES INDUSTRIELS

Organiser et gérer les opérations de réparation en atelier de maintenance de véhicules industriels.

Remettre en état les différents composants du groupe motopropulseur des véhicules industriels.

Réparer les différents organes et systèmes des véhicules industriels.

4. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC ET REMEDIER AUX DYSFONCTIONNEMENTS DES VEHICULES INDUSTRIELS

Recueillir et analyser les indications fournies par le client, prendre en charge les véhicules industriels.

Réaliser les différents contrôles et essais sur les véhicules industriels et établir le diagnostic.

Remédier aux dysfonctionnements et remettre en conformité les véhicules industriels.

Assurer la gestion de la documentation et la communication des informations techniques de service après vente des véhicules industriels.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises et régies de transport de passagers où il (elle) assure la maintenance préventive des autobus et autocars ; Entreprises de transport de marchandises où il (elle) gère et assure la maintenance de la flotte des véhicules de l'entreprise ; Concessions et agences des réseaux des marques de véhicules industriels où il (elle) intervient sur l'ensemble des activités de maintenance préventive et curative des véhicules ; Constructeurs de véhicules industriels où ses compétences générales sur les véhicules industriels lui permettent de tenir différents emplois et surtout de contrôle final de conformité des moteurs et des véhicules.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien poids lourds - Mécanicien motoriste - Dieseliste - Dépanneur poids lourds.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2382/>